

Conditions générales de ventes

Désignation

OMNIFER est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers ferroviaires. Son siège social est situé au 127 rue Amelot, 75011 PARIS. **OMNIFER** conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, à Redon (35), Les HERBIERS (85) et sur l'ensemble du territoire national, et à l'étranger.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation répondant à l'objet social de **OMNIFER**
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Prestation de formation** : Les formations inscrites au catalogue du CFCTP et qui regroupent des Stagiaires issues de différentes structures, ainsi que les formations conçues sur mesure par le CFCTP pour le compte d'un Client ou d'un groupe de Clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **Organisme de financement** : tous organismes ayant vocation à intervenir dans le financement de la formation professionnelle continue tel-les que OPCO, région, Pôle Emploi, Caisse des dépôts et consignation,

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations engagées par **OMNIFER** pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Devis, Convention et attestation

Pour chaque prestation de formation, un devis et un programme de formation sont adressés par **OMNIFER** au Client. Voir offre faite SETVF. La convention doit être retournée, complétée, datée, tamponnée, signées avec la mention « bon pour accords » à **OMNIFER** avant le début de la formation, seul élément de confirmation de la réalisation de la prestation. A l'issue de la formation, le **OMNIFER** remet une attestation de formation ou d'assiduité ou de participation au Stagiaire. **OMNIFER** fait parvenir la facture accompagnée de l'émargement au(x) financeur(s). Une attestation pour chaque Stagiaire est fournie au Client.

Descriptif et programme des formations

Les programmes de formation (contenu, durée, ...) sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à **OMNIFER** au moins 7 jours calendaires, avant le démarrage de la prestation de formation, **OMNIFER** offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dument programmée au catalogue **OMNIFER**, et après accord éventuel de l'Organisme de financement,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'Organisme de financement

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par **OMNIFER**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation **OMNIFER** distinguera le prix correspondant aux heures effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un Organisme de financement. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **OMNIFER**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, le **OMNIFER** se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

Pour les formations en inter

- si l'annulation intervient plus de 15 jours calendaires avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours calendaires avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours calendaires avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

Pour les formations en intra :

- l'acceptation formelle par le Client de la proposition commerciale doit parvenir à **OMNIFER** au moins 21 jours calendaires avant la date de début de la formation.
- si l'annulation intervient plus de 21 jours calendaires avant le démarrage de la formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation seront facturés.
- si l'annulation intervient entre 20 et 10 jours calendaires avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.
- si l'annulation intervient moins de 10 jours calendaires avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

OMNIFER se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation de formation, notamment lorsque le nombre de participants est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 10 jours avant la date de la Formation. **OMNIFER** n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

OMNIFER se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la prestation de formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la prestation de formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, **OMNIFER** procède au remboursement de la totalité du prix de la prestation de formation à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient, sans report possible ni session ultérieure, à moins de 10 jours de la Formation, **OMNIFER** s'engage à rembourser en sus, sur présentation des justificatifs, les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque prestation de formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis, ou en l'absence du devis, les conventions dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à **OMNIFER** ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le **OMNIFER** peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une prestation de formation, le **OMNIFER** se réserve la possibilité de l'ajourner au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnité.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur. Le règlement du prix de la prestation de formation est à effectuer à son issue, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de **OMNIFER**. En cas de parcours de formation long ou de prestations d'ingénierie pédagogique des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. **OMNIFER** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **OMNIFER**. En cas de règlement par un organisme de financement dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis, ou en l'absence du devis, la convention que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **OMNIFER**. En cas de prise en charge partielle par l'Organisme de financement, la différence sera directement facturée par **OMNIFER** au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à **OMNIFER** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **OMNIFER** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Restauration et Hébergement

OMNIFER ne fourni pas de prestation de restauration et d'hébergement. Ces derniers restent à la charge du Stagiaire.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, **OMNIFER** est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. **OMNIFER** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **OMNIFER**, les pandémies, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **OMNIFER**.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **OMNIFER** pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **OMNIFER**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Confidentialité et communication

OMNIFER, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiel les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **OMNIFER** au Client. **OMNIFER** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux Organismes de financement, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par **OMNIFER** comme Client de ses formations. A cet effet, le Client autorise **OMNIFER** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux Informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre **OMNIFER**, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à l'adresse suivante : contact@omnifer.fr. En particulier, **OMNIFER** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, **OMNIFER** s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Droit applicable et Juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et **OMNIFER** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.

Siège social 127 rue Amelot - 75011 PARIS - Tél : 02 99 71 08 45

www.omnifer.fr – contact@omnifer.fr

SAS au capital de 15 000 € - RCS PARIS 832 819 171 - SIRET : 832 819 171 00022 - Code APE : 8559A - TVA : FR 07 832 819 171

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11755686375 auprès du préfet d'Ile-de-France.